

Compte rendu de la séance du vendredi 01 octobre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Arlette OURTAU

Ordre du jour:

Approbation des comptes rendus des 9 avril et 18 juin 2021

Eglise d'Ourjout : Attribution des lot 3 et 4

Travaux chapelle nord de l'église d'Uchentein : Choix des entreprises

Restauration et remontage des retables d'Ourjout et Saint-Joseph : Choix des entreprises et du coordinateur sécurité

DM n°1

Désignation d'un référent "Ambroisie" et "Moustique tigre"

Questions diverses :

Sécurisation de la traversée du village

Cours de Yoga au Foyer

Délibérations du conseil:

Eglise d'Ourjout : Attribution des lots 3 et 4 (DE 2021 021)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux pour la restauration de l'église a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. La consultation comprenait 4 lots :

Lot 1 : *Maçonnerie-Pierre de Taille*

Lot 2 : *Charpente-Couverture*

Lot 3 : *Menuiserie- Ferronnerie*

Lot 4 : *Sculpture*

Les lots 3 et 4 se sont avérés infructueux, les lots 1 et 2 ont été attribués lors de la séance du 18 juin 2021.

Monsieur le Maire soumet les offres restant à attribuer.

Après l'analyse des offres remises, le Conseil Municipal :

- **décide** d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT OFFRE RETENUE
3	<i>Menuiserie-Ferronnerie</i>	E'se MALBREL	49 941.90
4	<i>Sculpture</i>	ATELIER QUELART	6 720.00

- **donne** pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures nécessaires pour la bonne exécution de ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Travaux de la chapelle nord de l'église d'Uchentein : Choix des entreprises et demande des subventions (DE 2021 022)

Monsieur le Maire expose que les travaux de consolidation de l'église d'Uchentein sont terminés. L'autorisation des travaux pour l'aménagement de la chapelle devant recevoir le retable d'Ourjout est acquises. Il convient de choisir et ordonner les travaux d'aménagement de la chapelle Saint-Joseph qui sont décomposés en 4 lots : maçonnerie, charpente, menuiserie, plâtrerie et peinture.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les offres suivants dont le montant total s'élève à 64 618.35 euros et les subventions possibles pour le financement de ce projet.

Après en Municipal avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

-D'approuver le projet d'aménagement de la chapelle nord appelée Saint-Joseph

-D'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

1 -Maçonnerie	S.G.R.P -32700 LECTOURE	34 919,75
2 -Charpente	SAS FALGUIE - 09160 TAURIGNAN-CASTET	20 550,50
3 -Plâtrerie	Atelier Staffeur - 31500 TOULOUSE	4 280,00
4 - Peinture	EST'ART - 33700 MERIGNAC	4 868,10

-D'adopter le plan de financement suivant :

Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT
1 -Maçonnerie	34 919,75	État : DRAC 40%	25 847,34
2 -Charpente	20 550,50	Région Occitanie 20%	12 923,67
3 -Plâtrerie	4 280,00	Département de l'Ariège 20%	12 923,67
4 - Peinture	4 868,10	Autofinancement	12 923,67
Total HT	64 618,35	Total HT	64 618,35

-Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de la DRAC, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège

-Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Patrick LAFFONT

Eglise Ourjout : Choix coordinateur Sécurité Protection Santé (SPS) (DE 2021 023)

Monsieur le Maire expose qu'il est obligatoire de désigner un coordinateur SPS afin d'assurer la sécurité et de protéger les personnes qui travailleront sur le chantier de rénovation de l'église d'Ourjout.

Après consultation, Monsieur le Maire propose l'offre de la société APAVE dont la prestation s'élève à 2 856 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de mission SPS pour les travaux de restauration de l'église d'Ourjout avec la société APAVE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Patrick LAFFONT

Remontage des retables dans l'église d'Uchentein ; Choix des entreprises et demande des subventions (DE 2021 025)

La consolidation de l'édifice et l'aménagement de la chapelle Saint-Joseph réalisés, il convient à ce jour de remonter les retables. Le retable d'Ourjout dans la chapelle Nord dite Saint-Joseph et le retable Saint-Joseph, après étude et restauration, dans la chapelle de la Vierge de cette même église.

Après consultation des entreprises, Monsieur le Maire soumet les offres au Conseil Municipal pour approbation de ces travaux, du plan de financement et du choix des entreprises.

Il demande l'autorisation de solliciter les subventions auprès de la l'État (DRAC), la région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

-D'approuver les travaux d'étude, de restauration et remontage des retables dans l'église d'Uchentein.

-D'adopter le plan de financement suivant :

Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT
1 -Remontage du retable d'Ourjout	19 615,00	État : DRAC 40%	14 046,00
2 -Étude, restauration et remontage du retable St- Joseph	11 000,00	Région Occitanie 20%	7 023,00
3 - Peinture, décors retable St- Joseph	4 500,00	C. Départemental Ariège	7 023,00
		Autofinancement	7 023,00
Total HT	35 115,00	Total HT	35 115,00

- D'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
1 -Remontage du retable d'Ourjout in situe	C. SCHMITTER - 46090 LAMAGDELAINE	19 615,00
2 -Étude, restauration et remontage du retable St- Joseph	Atelier Staffeur - 31500 TOULOUSE	11 000,00
3 - Peinture, décors retable St- Joseph	REST'Art - 33700 MERIGNAC	4 500,00

-D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de la DRAC, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental

-De charger M. le Maire de l'exécution de ses travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Patrick LAFFONT